

Avis voté lors de l'Assemblée plénière du 25 septembre 2012

# Réussir la démocratisation de l'enseignement supérieur : l'enjeu du premier cycle

## Déclaration des groupes environnement et nature et des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse

L'avis présenté aujourd'hui aborde un des enjeux centraux de l'enseignement supérieur ; les réformes engagées ces dernières années, et notamment l'autonomie des universités n'ont, en effet, jamais abordé de front la nécessité de relancer le processus de démocratisation universitaire qui stagne et régresse depuis bientôt une quinzaine d'année. De ce point de vue, l'avis rappelle utilement que l'échec des étudiants est d'abord le produit d'un système qui dysfonctionne, et ne relève pas essentiellement de leur responsabilité individuelle.

L'avis ne passe pas pour autant sous silence les réussites de notre enseignement supérieur. Si les universités ne font pas suffisamment, elles font déjà beaucoup en comparaison des faibles moyens qui leur sont attribués : depuis les années 1980 les universités ont su s'adapter à de nouveaux publics, plus nombreux et issus d'origines socioculturelles plus diverses, en l'absence de réel effort budgétaire pour accompagner cette évolution. Les inégalités sociales sont aujourd'hui principalement marquées par la durée et la nature des études suivies, ainsi que par les différences entre les établissements, au sein desquelles elles sont enseignées.

L'avis rappelle donc à juste titre que les taux d'échec sont principalement causés par des conditions d'études et d'encadrement dégradées, ainsi que par des conditions de vie qui impactent la réussite aux examens.

La question de l'orientation, qui est le marronnier des concertations menées ces dernières années sur le premier cycle, ne saurait, comme le montre cet avis, faire l'objet de recommandations novatrices : les guichets uniques et autres points d'information, physiques ou virtuels, sont des propositions nécessaires mais qui ne sont pas suffisantes pour réduire les inégalités entre les bacheliers d'origines sociales très variées.

Nous tenons à souligner que l'une des propositions les plus efficaces pour faciliter la transition entre lycée et université est abordée par l'avis : celui-ci préconise, en effet, de clarifier l'offre de formation en licence. Avec près de 9 000 intitulés de formations de licence, la lisibilité de celle-ci n'est assurée ni pour les étudiants et leurs familles, ni pour les employeurs. Afin que l'orientation des étudiants puisse se faire par étape, et que puissent se développer des passerelles entre les cursus, nous saluons le fait que l'avis insiste sur la nécessité d'une spécialisation progressive et sur les possibilités d'arrêter et de reprendre les études en fonction de projets personnels ou des besoins de formation tout au long de la vie.

Mais au-delà, c'est la question de l'architecture même du paysage d'enseignement supérieur qu'il convient de poser. Si l'avis formule des préconisations novatrices en matière d'orientation prioritaire des bacheliers pro et techno au sein des IUT, formations courtes et professionnalisantes leur permettant initialement de poursuivre des études supérieures, et qui servent aujourd'hui de voie de contournement des premiers cycles pour les bacheliers généraux, nous regrettons que la question de l'intégration des classes préparatoires au sein des universités, du rapprochement entre les universités, les grandes écoles et les institutions liées à d'autres ministères de tutelle, ne soit pas plus approfondie.

Il ne s'agit pourtant pas pour nous de nier les progrès nécessaires et envisageables de l'université. L'avis souligne à ce propos l'importance d'une réforme globale de la pédagogie incluant une formation initiale pour les enseignants du supérieur, la prise en compte de cette mission dans leur évaluation de carrière et un plan de recrutement permettant de renforcer les capacités d'encadrement. Ce sont pour les étudiants des attentes de tout premier ordre : il en va de la réussite de tous, de la qualité des formations et donc des connaissances et compétences disponibles sur le marché du travail français et plus généralement dans notre société.

Tout ceci ne se fera évidemment pas sans moyens pour la vie étudiante principalement en termes de bourses et de logement, mais aussi pour les universités afin de pouvoir améliorer la qualité du service public et de rendre à nouveau attractives les carrières de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il nous faut, là encore, souligner la nécessité d'un rééquilibrage entre les différentes formations du supérieur : les institutions qui ont le plus de moyens et disposent de statuts dérogatoires peuvent entrer dans une compétition qu'il est difficile pour les universités de suivre. Les différences de financements publics entre institutions du supérieur sont une inégalité flagrante à laquelle il est impératif de remédier pour s'engager sur le chemin de la démocratisation.

Cet avis est donc un bon point de départ pour réformer le premier cycle universitaire, notamment en matière pédagogique, mais il nous faudra avoir le courage d'admettre que réformer l'université sans remettre en cause l'architecture de notre paysage du supérieur n'est qu'un pansement temporaire. En souhaitant que ces préconisations soient au cœur des assises de l'enseignement supérieur et de la recherche que le gouvernement a ouvert dans la perspective d'une future loi sur l'enseignement supérieur, le groupe environnement et nature et le groupe des organisations étudiantes et des mouvements de jeunesse ont voté en faveur de l'avis.